

PRESQU'ÎLE DE TAHITI - TAIARAPU (POLYNÉSIE FRANÇAISE)

PF-C2T2: APPUI À LA MISE EN PLACE ET AU FONCTIONNEMENT DES AIRES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES

OBJECTIFS ET MOYENS

FINANCER DES PROJETS CONCRETS DE RÉDUCTION DES POLLUTIONS

- 1 Accompagner la mise en place et la gestion effective de l'aire protégée de ressources naturelles gérées (rahui) sise au Fenua Aihere dans la commune associée de Teahupoo par le balisage de la zone et la réalisation d'un panneau d'information (C2T21).
- 2 Gérer la fréquentation de la rivière Aoma par l'aménagement d'un parcours de randonnée et de découverte culturelle, historique et ethnobotanique de la zone (C2T22).
- 3 Protéger et valoriser des sites archéologiques et ethnologiques du côté terre de la zone rahui de Maraetiria à Faaroa sise au « Fenua Aihere » dans la commune associée de Teahupoo (C2T23).

AVANCEMENT									
TECHNIQU	E								
FINANCIE	R	100 %							
BUDGET	CC	NSOMMÉ	SOLDE						
88 138 €		88 261 €	-123€						

RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE:

- 11 DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- **2** COMMUNE ASSOCIÉE DE TOAHOTU
- SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

OBJECTIFS

Au début du projet INTEGRE, le site de la Presqu'île n'était pas vierge d'initiatives de gestion, l'objectif visé par le projet était de contribuer à renforcer ces initiatives au travers d'études et investissements et d'en

accompagner de nouvelles. Le projet a notamment appuyé la gestion de l'aire marine gérée, dit « rahui » de Teahupoo et de la zone classée du Pari.

RÉSULTATS

S'agissant de l'appui au « Rahui » de Teahupoo, la Direction de l'Environnement, gestionnaire de cette aire marine, a sollicité l'appui du projet INTEGRE pour :

- mettre en place les balises de délimitation de la zone gérée.
- concevoir et produire des supports d'informations sur l'emplacement et les règles en vigueur dans le rahui de Teahupoo.

Deux panneaux de 2 m x 1.5 m ont été installés à la mairie de Teahupoo et sur le parking de la fin de la route (point kilométrique 0) et 2,000 flyers ont été produits et distribués. Ces supports ont été produits en 3 langues, français, tahitien et anglais.

Parallèlement à ces actions d'information et de sensibilisation focalisée sur la zone marine, des études archéologiques et ethnobotaniques, pilotées par le Service de la Culture et du Patrimoine, ont été menées sur la zone terrestre adjacente. Cet espace était fortement peuplé à une époque et de nombreux vestiges persistent encore. La terre et la mer étaient autrefois indissociables dans la vie traditionnelle des polynésiens. L'étude a montré par exemple, en consultant des titres de propriété de la zone d'études, que la toponymie de vallées à fe'i est associée à des noms d'animaux (oiseaux, poissons, cétacés, etc.) ou de plantes. A chaque animal dans les eaux du rahui, par exemple, correspond l'exploitation saisonnière du fe'i de telle ou telle vallée. « Seuls les anciens se souviennent que lorsque c'est la saison des baleines, on pouvait exploiter une vallée plus qu'une autre, juste en connaissant son nom », explique un agent du Service de la Culture et du Patrimoine.

Les études réalisées devaient alimenter trois objectifs :

- étendre le « rahui » actuel à la zone terrestre dans le respect de la tradition polynésienne ;
- valoriser les vestiges archéologiques de la zone terrestre à des fins touristiques;
- former des jeunes aux techniques de prospections archéologiques et à l'histoire du site.

Les prospections ont permis d'inventorier et de décrire plus de 200 structures archéologiques, de localiser les espèces endémiques et rares de la Vallée de la Vaipoiri. Les recherches bibliographiques et les entretiens ont permis de décrire la vie dans la zone au cours de la période pré-européenne.

Une proposition de parcours pédestre a été formulée selon les points d'intérêts culturels et écologiques. Deux jeunes de la Presqu'île ont participé aux prospections.



PRESQU'ÎLE DE TAHITI - TAIARAPU (POLYNÉSIE FRANÇAISE)

PF-C2T2 : APPUI À LA MISE EN PLACE ET AU FONCTIONNEMENT DES AIRES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES (SUITE)

Le second volet de cette activité concernait la gestion de la vallée de l'Aoma. Cette dernière est une zone d'environ 1 000 hectares qui abrite des richesses naturelles et culturelles, peu connues des habitants.

Sous l'impulsion de quelques initiés, la commune associée de Toahotu a sollicité le projet INTEGRE afin d'inventorier les richesses de cette vallée et de proposer des parcours pédestres permettant de les découvrir et de les mettre en valeur.

L'étude financée a permis d'étudier la flore, la faune, l'hydrologie, la géologie de la vallée d'une part puis l'archéologie, la toponymie et les traditions d'autre part. Pour chacune de ces thématiques, l'étude propose des possibilités d'interprétation à mettre en place le long des parcours. Un total de 6 parcours a été identifié et décrit.

Il est intéressant de noter que le travail de recueil des légendes effectué au cours de cette étude auprès d'une détentrice de savoirs de la commune associée de Toahotu constitue, selon l'archéologue impliqué, un apport important et inattendu à la connaissance du répertoire mythologique

polynésien transmis depuis plusieurs siècles.

Un financement destiné à l'aménagement de certains parcours suite à l'étude avait été sollicité par la Direction de l'Environnement auprès du Ministère français de l'Ecologie.

Le statut foncier d'une grande partie des parcours n'a pas permis à l'heure actuelle de pouvoir réaliser les aménagements proposés.

Ainsi, on peut retenir comme résultats

- La mise en place d'un balisage du « rahui » de Teahupoo
- La mise en place de 2 panneaux et la distribution de 2,000 brochures d'informations sur le rahui de Teahupoo
- L'acquisition de connaissances archéologiques, botaniques et culturelles sur la zone terrestre adjacente au rahui de Teahupoo et sur la vallée de l'Aoma
- Deux jeunes, formés aux prospections archéologiques
- La proposition de parcours pédestres à vocation pédagogiques et de sensibilisation côté terre du rahui de Teahupoo et dans la vallée de l'Aoma

CALENDRIER 1 2 3

	2014			2015			2016			2017				2018			
	I	II	III	IV	I	Ш	Ш	IV	I		III	IV	ı	П	III	IV	janv.
Initial																	
					T												
														I			
Actuel																	

COMMENTAIRES ET ANALYSE

L'étude sur la valorisation de la vallée de l'Aoma donne lieu actuellement à des travaux d'aménagement d'une zone de loisirs près de la partie basse de la rivière. Ces travaux, mis en œuvre par la Direction de l'Environnement, sont financés par le Ministère français de l'Ecologie.

Ils vont donner lieu à la construction d'une aire de repos où seront installés des panneaux d'informations sur l'écologie de la rivière. Un accès à la rivière permettra d'observer des anguilles, faune emblématique des rivières polynésiennes. Ces financements n'ont cependant pas permis d'aménager un sentier d'accès à la cascade présente dans la vallée en raisons du statut foncier des terrains traversés. Le Pays ne peut en effet réaliser d'aménagements sur du foncier privé.

Il revient à la commune de négocier des conventions de passage avec les propriétaires et de réaliser des aménagements en fonds propres. Grâce aux études réalisées, les communes et acteurs concernés ont toutes les cartes en mains pour développer ces projets de sentiers et créer une activité économique.



CPS - INTEGRE